

# Rapport d'activité 2016







Après une première année passée à la présidence de l'EPTB Vienne, j'ai découvert l'envergure du champ d'action de cet établissement et du domaine de la gestion de l'eau. J'ai également pu mesurer la pertinence de la ligne politique suivie depuis près de 10 ans qui associe une approche d'ensemble des problématiques à l'échelle du bassin de la Vienne à un travail de proximité aux cotés des opérateurs de terrain.

L'implication de l'EPTB Vienne pour aider les groupements de collectivités à bâtir une organisation cohérente de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) », en tenant compte des logiques hydrographiques, illustre parfaitement cette orientation stratégique. Ainsi, le travail réalisé à l'échelle du bassin de la Vienne subdivisé en 8 sous bassins a-t-il permis aux opérateurs locaux de se familiariser avec cette nouvelle compétence et de rechercher collégalement une organisation appropriée.

Une approche concertée a également prévalu lors des états généraux relatifs à la gestion de l'eau sur les bassins de la Vienne Tourangelle et de la Creuse organisés au printemps. Ces événements marquants avaient pour objectif de constituer les fondations d'une gouvernance de l'eau sur ces territoires et d'impulser une gestion intégrée de la ressource. De nombreux échanges ont ainsi permis d'élaborer des programmes d'actions aux plus près des enjeux locaux qui seront déployés dès 2017.

2016 a également marqué l'aboutissement de plusieurs démarches de fond telles que l'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation de Châtelleraut approuvée en juillet. La révision du programme sources en action co-coordonnée avec le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin, associant plus de 20 maîtres d'ouvrages, constitue aussi une démarche d'ampleur en faveur de la préservation des têtes de bassin de la Vienne. L'acuité de la sécheresse 2016, par ailleurs exceptionnelle par sa durée, conforte la nécessité d'agir en faveur de ces espaces spécifiques qui constituent un véritable capital hydrologique.

Enfin, pour suivre au plus près l'activité de l'EPTB Vienne, je vous encourage à consulter régulièrement le site internet [www.eptb-vienne.fr](http://www.eptb-vienne.fr). Vous pourrez notamment accéder à l'observatoire de l'eau du bassin de la Vienne afin de suivre une cinquantaine d'indicateurs sur l'état de la ressource en eau, les usages, les actions réalisées...

Je vous souhaite à toutes et à tous une agréable lecture de ce rapport d'activité 2016.

Le Président de l'Établissement Public  
Territorial du Bassin de la Vienne

Jérôme ORVAIN





# Sommaire

## **Présentation de l'Établissement public territorial du bassin de la Vienne... p6**

L'EPTB Vienne .....	p6
Ses élus .....	p8
Son équipe .....	p8
Ses missions.....	p9

## **Bilan financier ..... p10**

Budget 2016.....	p10
------------------	-----

## **Les principales actions.....p12**

Approche territoriale.....	p12
Des actions thématiques .....	p19
Communication et sensibilisation.....	p22
Participation à des groupes de travail .....	p25



# Présentation de l'Établissement public territorial du bassin de la Vienne



## L'EPTB Vienne

L'eau est au cœur d'innombrables usages ou activités qui concernent tous les citoyens. La satisfaction de l'ensemble des besoins, tout en assurant la préservation de la ressource, répond à un équilibre complexe. La prise en compte du changement climatique et l'application des Directives européennes incitent également à adopter une logique de gestion coordonnée de la ressource en eau à une échelle cohérente.

L'EPTB Vienne est un syndicat mixte ouvert créé en 2007. Il a été reconnu par arrêté préfectoral « Établissement Public Territorial de Bassin » (EPTB) en 2008. Il est membre de l'association française des EPTB. Depuis sa création, l'établissement impulse et met en œuvre une politique de gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques par bassin versant.



*Réunion du comité syndical*

## Le bassin de la Vienne

La Vienne (372 km) prend sa source au pied du mont d'Audouze (en Corrèze) sur le plateau de Millevaches à 920 m d'altitude. Elle traverse ensuite les plateaux intermédiaires puis les bas plateaux du haut Limousin (altitude de 300/400 m) avant de sillonner les formations sédimentaires du Poitou et enfin de confluer avec la Loire à Candes-Saint-Martin. Ses principaux affluents sont la Creuse (255 km), le Clain (125 km) et le Taurion (103 km).

Son bassin couvre ainsi une superficie de plus de 21 000 km<sup>2</sup>. Il s'étend des contreforts nord occidentaux du massif central jusqu'au val de Loire, sur les Régions Nouvelle Aquitaine et Centre-Val de Loire et en particulier sur les départements suivants : Corrèze, Creuse, Haute-Vienne, Vienne, Charente, Deux Sèvres, Indre et Indre-et-Loire.



## Ses élus

Suite aux élections régionales de décembre 2016, le comité syndical de l'EPTB Vienne a accueilli de nouveaux membres. Lors de sa séance du 16 mars 2016 l'assemblée délibérante a ainsi procédé à son renouvellement. Jérôme ORVAIN, élu de la région Nouvelle Aquitaine, a été élu Président à l'unanimité. 3 vice-présidents ont également été élus lors de cette séance :

- 1<sup>er</sup> Vice-Président : François BOCK (Département de la Vienne) ;
- 2<sup>e</sup> Vice-Présidente : Reine-Marie WASZAK (Région Nouvelle Aquitaine) ;
- 3<sup>e</sup> Vice-Présidente : Annick GOMBERT (Région Centre-Val de Loire).

Ainsi, en 2016, le Comité syndical est composé de 22 élus représentant les collectivités suivantes :

- Les Régions Nouvelle Aquitaine et Centre-Val de Loire ;
- Les Départements de la Charente, de la Vienne et de l'Indre-et-Loire ;
- Les Communautés d'Agglomération du Grand Poitiers et du pays Châtelleraudais.

Collectivités	Titulaires	Suppléants
Région Nouvelle Aquitaine	Jérôme ORVAIN	Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES
	Jean-Jacques CORSAN	Alain DARBON
	Reine-Marie WASZAK	Thierry PERREAU
	Jean-François MACAIRE	
Région Centre-Val de Loire	Annick GOMBERT	Dominique ROULLET
	Benoît FAUCHEUX	Gérard NICAUD
Département de la Vienne	François BOCK	Alain PICHON
Département de la Charente	Philippe BOUTY	Jeanine DUREPAIRE
Département de l'Indre et Loire	BOIGARD Fabrice	Nadège ARNAULT
Communauté d'agglomération du Pays Châtelleraudais	Isabelle BARREAU	Laurence RABUSSIER
Communauté d'agglomération du Grand Poitiers	Gérard SOL	Laurent LUCAUD

## Son équipe

L'équipe technique de l'EPTB Vienne est composée de sept agents, répartis géographiquement entre le siège de Limoges et une antenne à Poitiers.

Fonction	Nom
Directeur	Stéphane LORiot
Chargé de mission - Bassin de la Vienne amont	Cédric MALRAISON
Chargé de mission - Bassins de la Vienne aval et du Clain	Fabien BLAIZE
Chargé de mission - Bassin de la Creuse	Vincent BERTHELOT
Chargée de communication / SIG	Anne-Charlotte JEAN
Responsable de la gestion administrative	Isabelle BOUCHOULE
Secrétaire	Céline COQUET

## Ses missions

L'EPTB Vienne assure des missions d'information, de conseil, d'animation et de coordination ou de maîtrise d'ouvrage dans ses domaines de compétence.

Ainsi l'établissement met en œuvre des programmes d'actions thématiques (étangs, inondations, plantes invasives, zones humides...) et des actions de gestion territoriale à travers notamment les SAGE ou les contrats territoriaux.

Il porte également des études pour améliorer la connaissance.



*Formation sur la gestion de l'eau auprès d'élus*



*Etats généraux du bassin de la Creuse*



*Journée technique sur la gestion des plantes exotiques envahissantes*

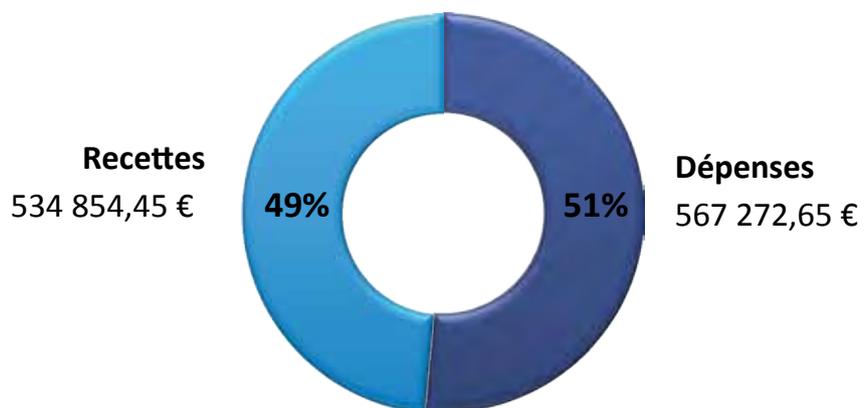


# Bilan financier



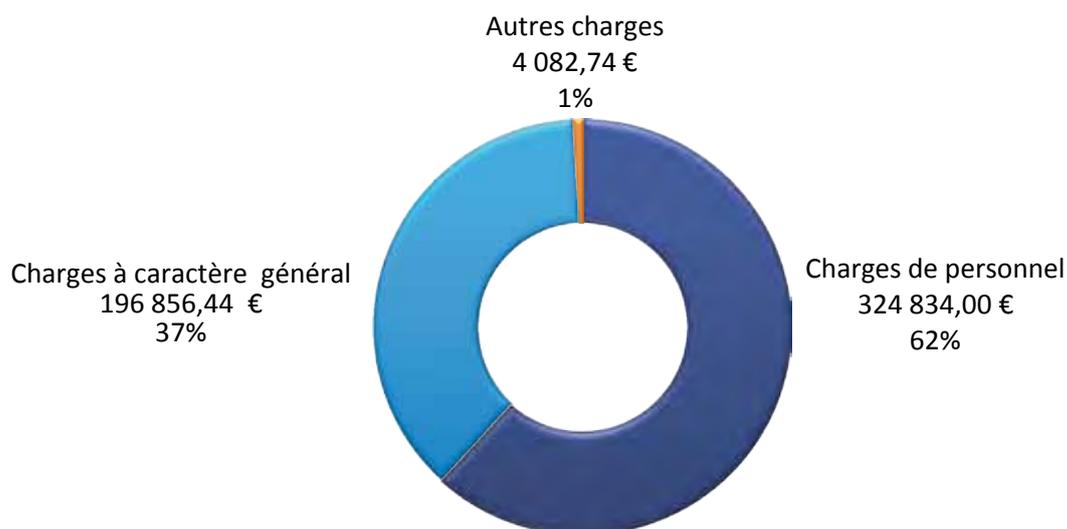
## Budget 2016

### Compte administratif 2016



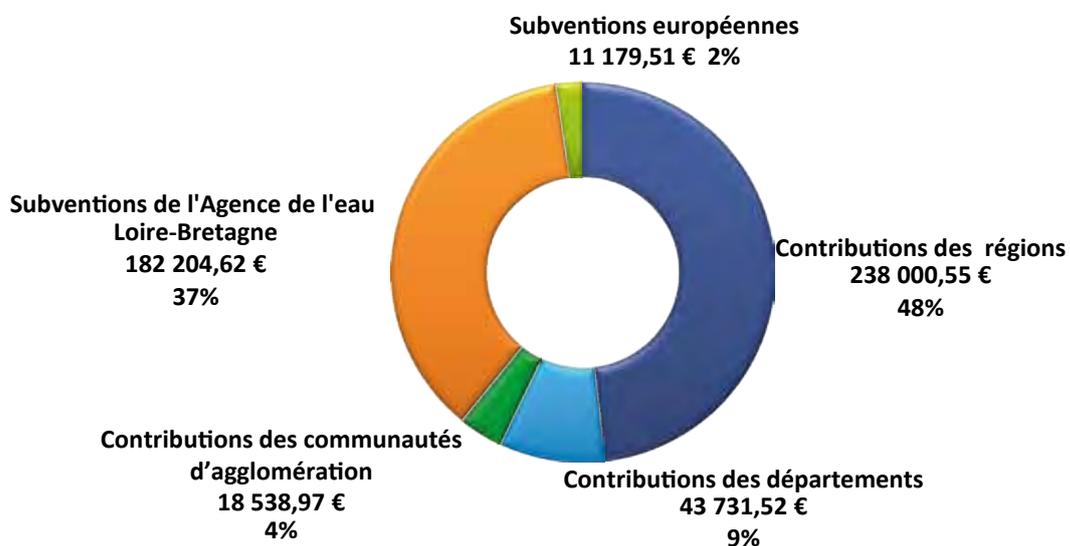
Compte tenu des missions exercées par l'EPTB Vienne, l'essentiel des dépenses relèvent du fonctionnement.

## Répartitions des principaux postes de dépenses de fonctionnement



Ne disposant pas de fiscalité propre, l'EPTB Vienne perçoit pour son fonctionnement et pour le déploiement du programme d'actions, des participations des collectivités adhérentes et des subventions de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de l'Union européenne.

## Répartition des recettes





# Les principales actions



## Approche territoriale

Plusieurs outils de planification ou contractuels permettent la mise en oeuvre d'actions sur le bassin de la Vienne.

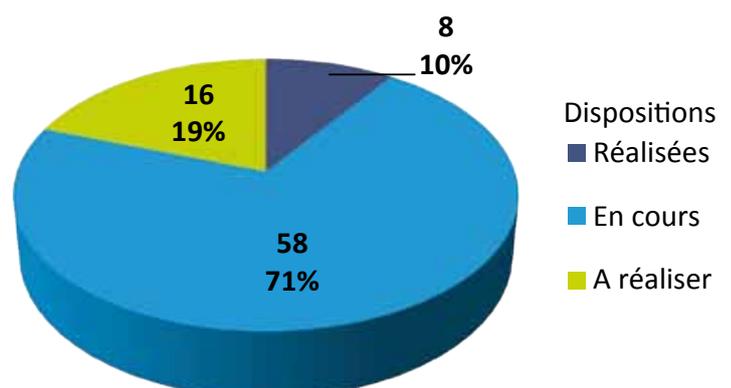
### Le SAGE Vienne

L'EPTB Vienne assure, grâce au soutien financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, l'animation du SAGE Vienne (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) mis en oeuvre depuis 2006 et révisé en 2013. Dans ce cadre, l'établissement mobilise et accompagne les acteurs afin de favoriser la déclinaison des objectifs et l'impulsion d'actions.

#### > Mise en oeuvre

La majorité des actions du SAGE sont programmées sur plusieurs années. Ainsi, depuis l'approbation du SAGE Vienne, 10% des dispositions sont réalisées et terminées. Il s'agit essentiellement d'études ou d'opérations ponctuelles. Plus des 2/3 des dispositions sont en cours de réalisation. La plupart d'entre elles s'inscrivent dans la durée. Par ailleurs, une part importante de ces dispositions s'appuie sur d'autres outils.

Etat d'avancement du SAGE Vienne



### Parmi ces outils on peut citer :

- Une étude qui vise à définir des scénarios d'aménagement de 5 seuils sur la Vienne. Elle répond à la disposition 58 sur la continuité écologique.
- Le Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) en cours d'élaboration sur le secteur de Châtellerault qui traite le risque d'inondation identifié dans les dispositions 39 à 42.
- Le contrat territorial Vienne amont qui participe à la préservation des têtes de bassin versant (disposition 72).
- La préservation des zones humides (objectif 18) bénéficie de plusieurs outils, notamment la prise en compte dans les documents d'urbanisme ou encore la définition d'actions spécifiques dans les contrats territoriaux.
- Enfin, l'EPTB Vienne participe aux réunions relatives aux Scot (Schéma de cohérence territoriale) du bassin et échange des informations dans le but de veiller à la cohérence et la compatibilité avec le SAGE.

Par ailleurs, les démarches territoriales comme les contrats territoriaux qui couvrent actuellement 92% du territoire du SAGE participent également à la réalisation des dispositions.

### > Commission locale de l'eau

Suite aux dernières élections régionales, la CLE du SAGE Vienne a été recomposée. M. Jérôme ORVAIN a été élu Président et d'autres changements ont été opérés au sein du collège des élus et des administrations. L'élection du Président et la réorganisation du bureau ont été organisées lors la CLE de septembre. La CLE du SAGE Vienne s'est réunie deux fois en 2016. Plusieurs sujets ont été abordés lors de ces réunions :



Réunion de la CLE

- Bilan d'étape sur l'avancement du SAGE Vienne ;
- Présentation du projet de contrat territorial de la Briançonnais ;
- Examen de la candidature au rôle d'organisme unique de gestion collective (OUGC) des prélèvements d'eau pour l'irrigation sur le bassin de la Vienne aval déposé par la chambre d'agriculture de la Vienne ;
- Présentation du programme Sources en action 2017-2021 ;
- Présentation et validation de l'étude hydrogéologique préalable à l'implantation de piézomètres sur la Vienne aval.

### > Communication

#### Lettre d'info

La lettre d'information annuelle du SAGE Vienne retrace les actualités du SAGE. En 2016, un dossier était consacré aux changements impliqués par la réforme territoriale sur la gestion de l'eau. Cette lettre traitait également de la gestion des inondations sur la Vienne aval et sur les travaux de restauration de la continuité écologique sur la Vienne moyenne.



#### Site internet

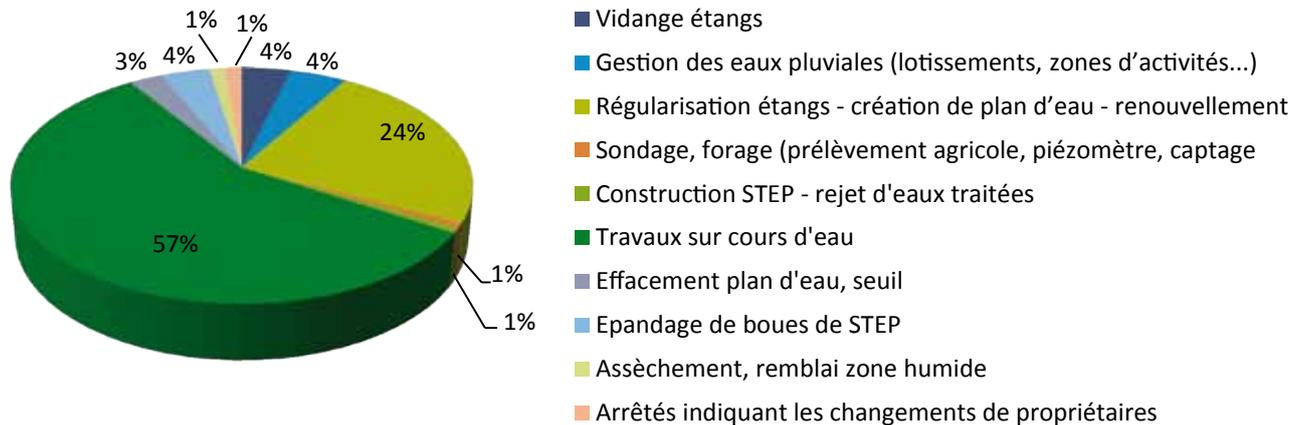
Sur le site internet de l'EPTB Vienne [www.eptb-vienne.fr](http://www.eptb-vienne.fr), des pages sont dédiées au SAGE Vienne. Ainsi, il est possible de consulter les documents constitutifs du SAGE, le guide d'utilisation du SAGE, ou encore la composition de la CLE.

Par ailleurs, sur l'espace pro du site, les membres de la CLE peuvent télécharger les documents préparatoires aux réunions ainsi que les comptes-rendus.

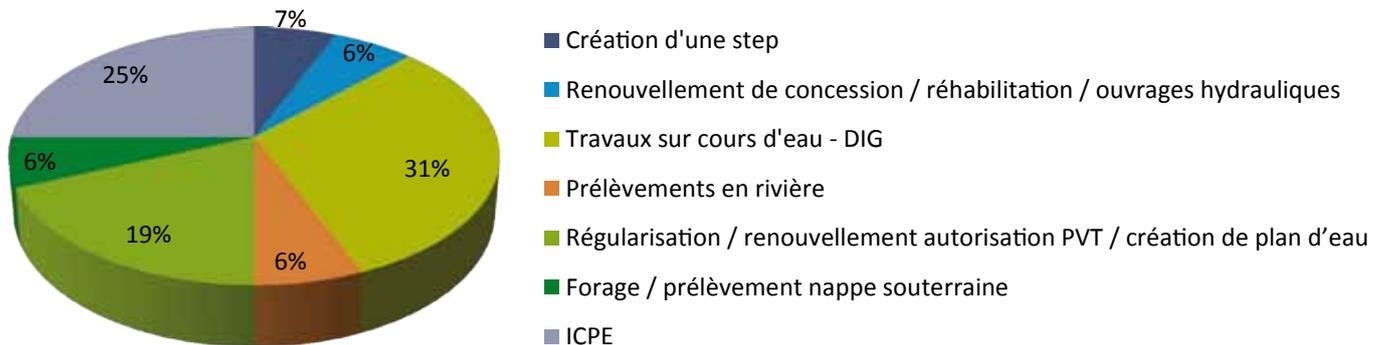
## > Avis sur les dossiers

Les services de l'Etat des 6 départements du SAGE, transmettent à la CLE les dossiers d'autorisation pour avis et les dossiers de déclaration pour information, afin qu'elle s'assure que les décisions administratives prises dans le domaine de l'eau soient compatibles avec le SAGE Vienne.

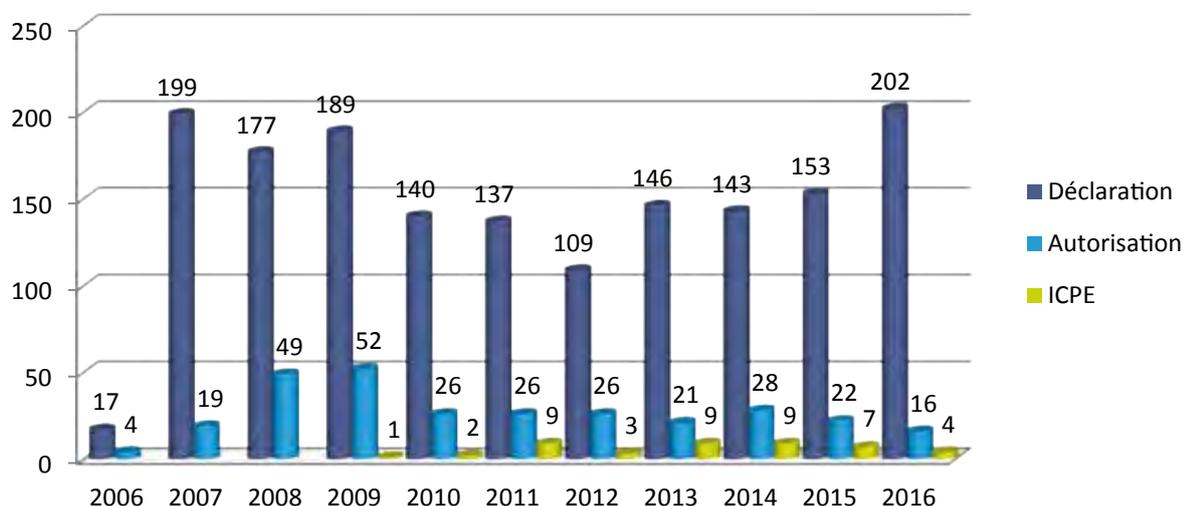
### Dossiers de déclaration en 2016



### Dossiers d'autorisation en 2016



### Evolution du nombre de dossiers reçus depuis 2006



## Les contrats territoriaux

Afin de favoriser la mise en place de contrats territoriaux, l'EPTB intervient à 3 niveaux :

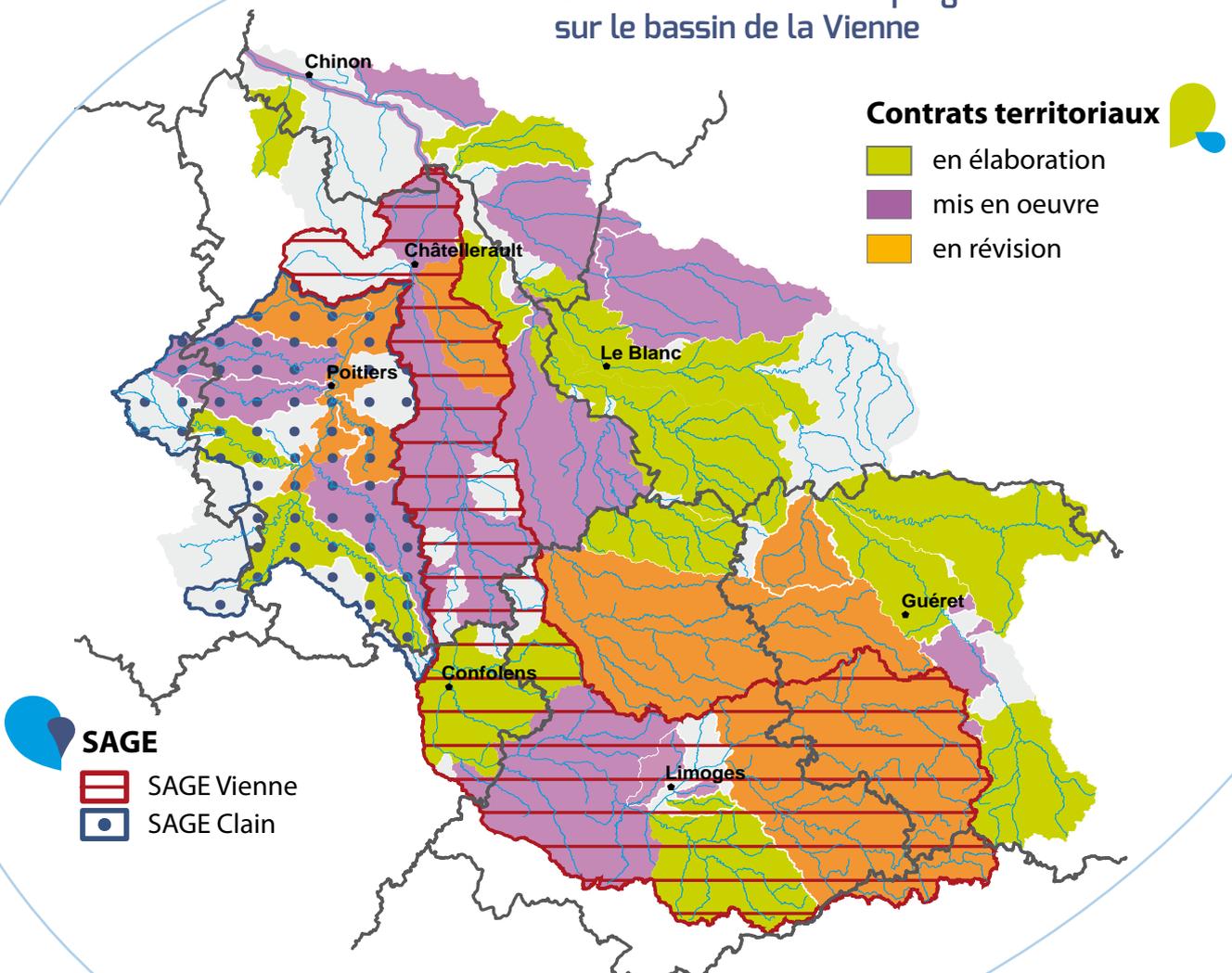
- Sur les territoires « orphelins » l'EPTB participe à l'émergence et à la structuration de la maîtrise d'ouvrage.
- Lors de l'élaboration ou la mise en œuvre de programmes, l'établissement aide les structures porteuses de contrats en assurant un appui technique ou juridique.
- L'EPTB assure la coordination de contrats. Dans ce cas, il fédère les maîtres d'ouvrages autour d'un projet commun.

Actuellement les contrats territoriaux couvrent 80% du bassin de la Vienne.

De façon générale l'EPTB Vienne accompagne les structures porteuses de contrats territoriaux en proposant des services d'assistance technique et juridique. Il contribue ainsi à dynamiser la maîtrise d'ouvrage du bassin de la Vienne.

L'EPTB Vienne participe aux comités de pilotage de la majorité des contrats territoriaux du bassin. Cette participation peut se caractériser par l'apport d'expertise ou encore de conseils sur le montage des contrats. Pour un certain nombre d'autres contrats il peut intervenir en tant que coordonnateur ou apporter un appui plus spécifique donnant lieu à l'établissement d'une convention de partenariat avec le bénéficiaire.

### Etat d'avancement des programmes d'actions sur le bassin de la Vienne



En 2016, l'EPTB Vienne a contribué à plusieurs contrats territoriaux ou actions dans le cadre de contrats :

### > Programme Sources en action

Depuis 2009, l'EPTB Vienne coordonne avec le PNR de Millevaches en Limousin le programme «Sources en action» qui mobilise 17 maîtres d'ouvrage sur la période 2011-2015. Il assure dans ce cadre l'animation et le suivi du contrat et apporte des conseils aux maîtres d'ouvrages afin de faciliter la mise en œuvre et la programmation de leurs actions.

L'année 2016 a été consacrée à l'élaboration d'une nouvelle programmation pour 2017-2021. Elle est le fruit d'un important travail de diagnostic de terrain, d'études des enjeux territoriaux et d'identification d'objectifs opérationnels nécessaires au bassin amont de la Vienne. Par ailleurs, l'étude bilan de «Sources en action 2011-2015», incluant une analyse de l'évolution de la qualité des eaux au regard des contributions et bénéficiaires, est à l'origine d'évolutions notables du programme.

Dans ce 2<sup>e</sup> programme le volet scientifique a été amplifié afin d'améliorer les connaissances et de faciliter le suivi des actions. Ceci participe à l'augmentation du nombre potentiel de porteurs de projets qui passerait à 24.

Pour en savoir plus : [www.sourcesenaction.fr](http://www.sourcesenaction.fr)

### > Accompagnement dans le cadre d'autres contrats

Au-delà de la participation aux comités de pilotage, et de l'accompagnement lié à la compétence Gemapi, l'EPTB Vienne répond également à des besoins ponctuels. Un accompagnement a ainsi été apporté auprès des structures suivantes :

- Communauté de communes Creuse grand sud
- Syndicat intercommunal de gestion des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente
- Syndicat de rivière de la Vienne aval
- Syndicat mixte du Contrat de rivière Gartempe
- Syndicat Intercommunal d'Aménagement Sedelle - Cazine - Brézentine

### > Formations

A la demande des structures, l'EPTB Vienne met en place des formations à destination des élus et acteurs locaux.

Ainsi, dans le cadre de l'élaboration du contrat territorial milieux aquatiques sur la Creuse médiane, des élus de la Brenne et du bassin

de la Creuse médiane ont été sensibilisés à la gestion des milieux aquatiques. Cette formation a été organisée avec le concours du CPIE Val de Gartempe, le 11 janvier 2016 à Rosnay, et en collaboration avec le PNR de la Brenne, la Communauté de communes Touraine du sud et l'association Loire grands migrateurs (Logrami), ainsi qu'avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Environ 50 personnes (élus et techniciens) ont participé à cette journée composée d'une session en salle le matin et de visites de sites l'après-midi.

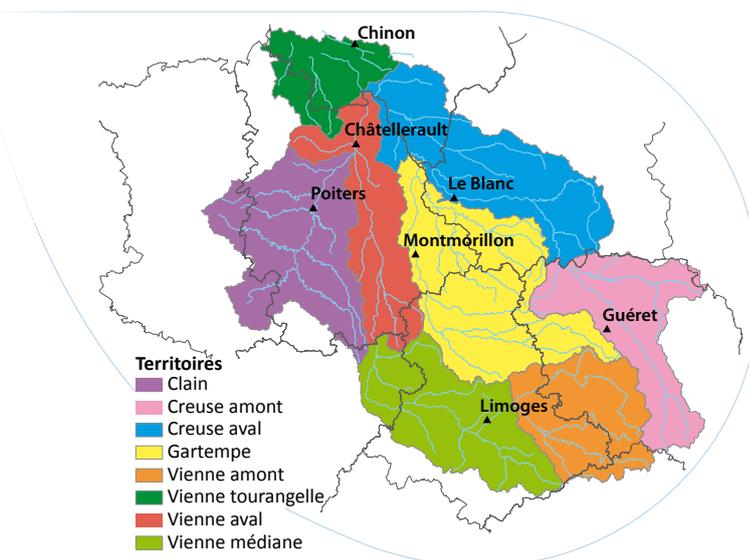


Formation des élus sur la Brenne

### > Information et accompagnement des collectivités sur la compétence GEMAPI

A la suite de sollicitations des groupements de collectivités du territoire et au titre d'une contribution aux travaux de la mission d'appui technique du bassin Loire Bretagne, l'EPTB Vienne a organisé 8 rencontres visant à aider les groupements de collectivités à s'organiser dans la mise en œuvre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Ces réunions ont été organisées sur 8 sous-bassins, entre octobre 2015 et mai 2016.



Chaque réunion se déroulait en deux parties :

- Présentation du contenu et des modalités de mise en œuvre de la compétence Gemapi ;
- Présentation de l'organisation de la gestion actuelle des milieux aquatiques et de la prévention des inondations au niveau des sous bassins concernés et échanges visant à identifier un mode d'organisation pour la mise en œuvre de la Gemapi.

Au total, 230 personnes ont participé aux réunions organisées sur le territoire. Environ 60% des EPCI à fiscalité propre et 90% des syndicats de rivières du territoire se sont mobilisés lors de ces réunions.

Par ailleurs, suite à ces premières réunions l'EPTB Vienne a été sollicité soit pour un accompagnement individuel soit pour échanger sur l'organisation d'un territoire donné. Ainsi, 19 structures ont bénéficié de cet accompagnement qui constitue une contribution à l'établissement de la Stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE).

## ● Pilotage de démarches en faveur d'une gestion intégrée de la ressource en eau

### ● Sur le bassin de la Vienne Tourangelle

L'EPTB Vienne a réalisé en 2015 un diagnostic sur la ressource en eau, fondé sur le croisement d'une analyse de données et de la perception des acteurs locaux. En effet, 23 organismes ont été rencontrés afin d'appréhender les problèmes autour de la gestion de l'eau, comprendre l'organisation du territoire et connaître les préoccupations et besoins.



Ce diagnostic ainsi que des retours d'expériences ont été présentés lors des états généraux du bassin de la Vienne Tourangelle organisés par l'EPTB Vienne le 26 mai 2016 à l'Île Bouchard. Les participants (élus, techniciens de collectivités, services de l'Etat, associations...) ont ainsi pu échanger sur les perspectives de la gestion de l'eau sur ce territoire.

Après avoir partagé les enjeux et les objectifs du territoire, les pistes d'actions ont été évoquées lors d'une table ronde. Deux axes principaux se sont dégagés au cours des échanges :

- Axe opérationnel : structurer la maîtrise d'ouvrage à l'échelle du bassin de la Vienne Tourangelle en s'appuyant sur la mise en œuvre de la compétence Gemapi,
- Axe stratégique : développer une approche de gestion intégrée des ressources en eau pour une prise en compte globale des problématiques.



*Les états généraux de la Vienne Tourangelle*

Suite à ces états généraux, la création d'un comité de l'eau a été proposée afin de définir les actions à mener sur le bassin versant pour tendre vers une gestion intégrée de la ressource en eau. Un programme d'action a également été établi visant à apporter une réponse à chacun des enjeux identifiés.

## Sur le bassin de la Creuse

Sur le même principe que le travail effectué en Vienne Tourangelle, le diagnostic réalisé sur le bassin de la Creuse a été présenté lors d'états généraux organisés le 4 juillet 2016 à Lathus-Saint-Remy.

Cette journée a réuni 60 acteurs de l'eau (élus, techniciens de collectivités, services de l'Etat, associations...) agissant sur le bassin de la Creuse. En plus du diagnostic les modalités et politiques de financements des actions liées à l'eau ont été présentées. Sur la base du partage des enjeux et objectifs du territoire, trois ateliers thématiques ont eu lieu sur la qualité et la quantité de la ressource en eau, sur les milieux, et sur la gouvernance et l'organisation du territoire.

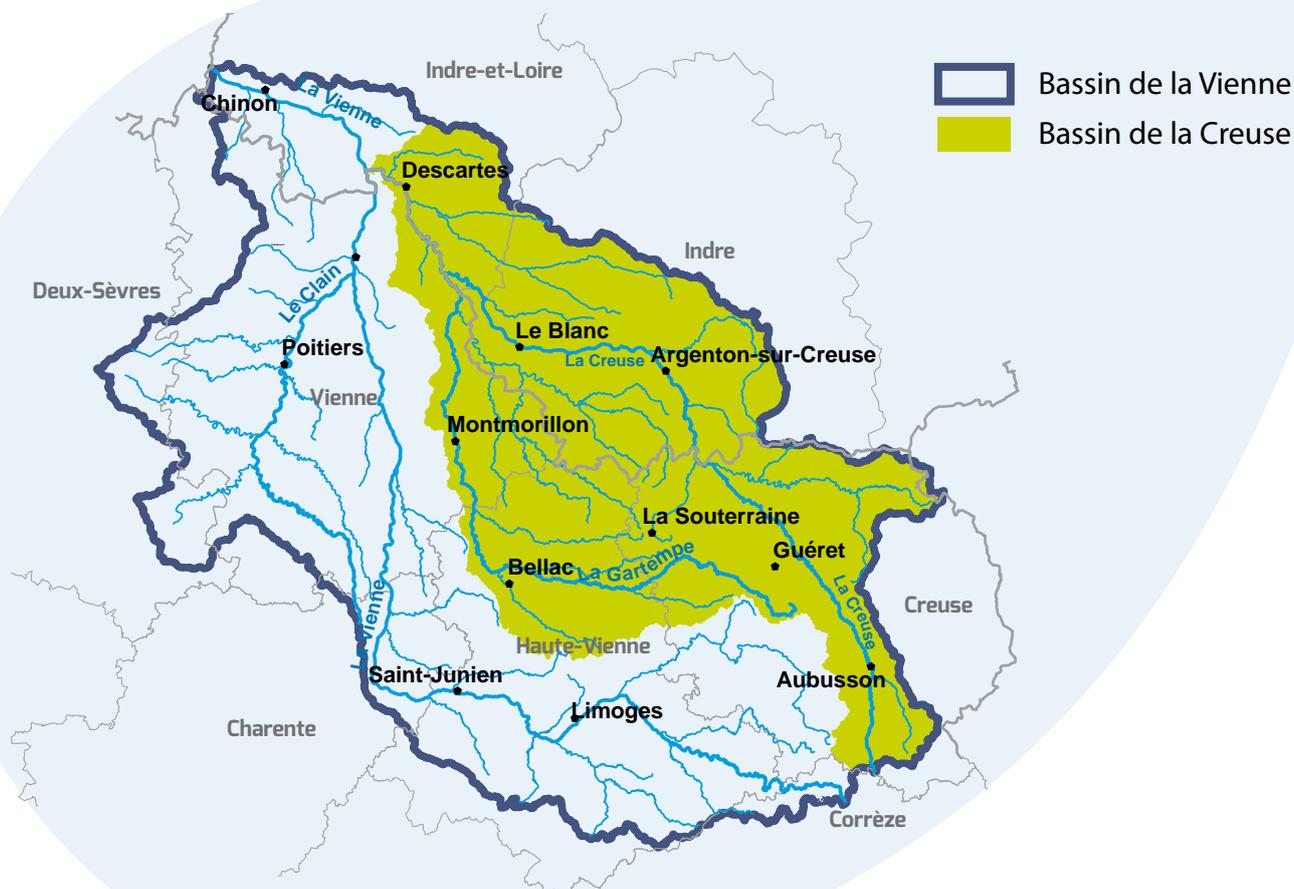
Certains grands axes de travail et de réflexion ont émané de ces ateliers :

- Des sujets complexes liés à la qualité (pollutions diffuses, eutrophisation, indicateur lié à l'assainissement anormalement élevé...), à la quantité (transfert d'eau vers d'autres bassins, volume prélevé...) et aux milieux (gestion des zones humides, des grands barrages...) sont effectivement insuffisamment abordés.
- Aujourd'hui, les acteurs ont conscience que le niveau d'action mis en œuvre a ses limites pour traiter ces sujets. Cette situation nécessite une prise de hauteur.



Les états généraux du bassin de la Creuse

Un comité de l'eau a également été proposé afin de garantir la concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire. Un programme d'action a aussi été établi afin d'apporter une réponse à chacun des enjeux identifiés.



## Des actions thématiques

### Préservation et gestion des zones humides

#### > Inventaire des zones à dominante humide sur les bassins de la Vienne Tourangelle et de la Creuse

Afin de compléter l'inventaire des zones à dominante humide sur le bassin de la Vienne, l'EPTB Vienne a commandité une étude ayant pour objectif la délimitation, la caractérisation et la hiérarchisation des zones à dominante humide sur les bassins de la Creuse (hors région Limousin) et de la Vienne Tourangelle.

Les premières étapes de cette étude, réalisée par Asconit Consultants, ont consisté à sélectionner les zones à forte probabilité de présence de zones à dominante humide et d'affiner ensuite les zonages par photo-interprétation. Par ailleurs, des vérifications de terrain ont été réalisées aux différentes étapes de l'étude.

En outre, une concertation des acteurs du territoire a eu lieu via un webmapping. La carte

des zones à dominante humide issue de la première phase de l'étude a ainsi été mise en ligne afin de permettre aux acteurs du bassin de vérifier les résultats en fonction de leur connaissance du territoire et de commenter les données mises en ligne. Des corrections ont ensuite été apportées avant de hiérarchiser les zones à dominante humide délimitées. En intégrant ces nouvelles données, l'intégralité du bassin de la Vienne dispose désormais d'un inventaire de prélocalisation des zones humides.

#### > Prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme

L'EPTB Vienne met à disposition des communes et autres collectivités, l'inventaire des zones à dominante humide et différents documents supports (guide de prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme, règlement type pour les PLU...) afin notamment de faciliter la prise en compte de ces milieux dans les documents d'urbanisme. En 2016, 67 communes ont bénéficié de ces services.

## Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation sur le secteur de Châtelleraut

Depuis l'automne 2014, l'EPTB Vienne anime avec le concours de l'Etat l'élaboration d'une stratégie locale de gestion du risque d'inondation (SLGRI) sur le secteur de Châtelleraut. Cette stratégie a été approuvée par arrêté préfectoral le 22 juillet 2016.

Sa mise en œuvre opérationnelle sera ensuite définie dans un Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) auquel



Crue de la Vienne à Châtelleraut en juin 2016

participent des collectivités, services de l'Etat, chambres consulaires, gestionnaires de réseaux...

Afin d'identifier des porteurs de projets et de recenser les actions pouvant répondre à cette stratégie, l'EPTB Vienne a initié dans le cadre de l'élaboration du PAPI un appel à projets qui s'est déroulé du 30 mars au 30 juin 2016.

L'EPTB Vienne a ainsi reçu 35 fiches actions émanant de 13 porteurs de projets. Des échanges avec les maîtres d'ouvrages potentiels ont été engagés afin d'ajuster les propositions et de construire un programme d'action cohérent. L'objectif est d'initier la phase d'exécution du PAPI début 2018.

## Dispositif de gestion des plantes invasives

Depuis 2010, l'EPTB anime un dispositif de coordination de la gestion des plantes exotiques envahissantes sur le bassin de Vienne. Les principales actions réalisées au cours de l'année 2016 sont les suivantes :

- Une convention de partenariat a été signée avec la FDGDON<sup>1</sup> 87 et le CPIE<sup>2</sup> 23.
- La réunion bilan annuelle permet de présenter les actions de chaque participant. L'Observatoire régional des plantes exotiques envahissantes de Poitou-Charentes a présenté son protocole d'alerte.
- Une journée technique sur la gestion des plantes exotiques envahissantes a été organisée, le 6 septembre 2016 à l'Ile-Bouchard, en partenariat avec l'UICN<sup>3</sup> France et la Fédération de pêche d'Indre-et-Loire.



*Journée technique sur la gestion des plantes exotiques envahissantes*

## Stratégie étangs

La dynamique engagée depuis 2014 dans le cadre de la stratégie étangs a été poursuivie en 2016. Lors du comité de pilotage le bilan des actions 2014-2015 a été présenté ainsi que les résultats d'une évaluation du niveau de prise en compte de la thématique « gestion des étangs » dans les contrats territoriaux à l'échelle du bassin de la Vienne.

Par ailleurs, la réalisation d'outils d'accompagnement des gestionnaires et acquéreurs de plan d'eau a démarré en 2016.

Il s'agit :

- D'une synthèse sur la réglementation relative aux étangs et à leur gestion. Cette synthèse réalisée par le bureau d'études ECO Save, est destinée aux gestionnaires de milieux aqua-

tiques afin de les orienter dans leurs missions de conseil auprès des propriétaires d'étangs.

- Une plaquette à destination des futurs acquéreurs de plan d'eau est réalisée en partenariat avec des notaires, les services de l'état et des gestionnaires de milieux. L'objectif est d'apporter des connaissances sur les obligations et démarches à entreprendre lors de l'acquisition d'un étang.

Un comité technique a ainsi été organisé en fin d'année afin d'échanger notamment sur la synthèse juridique.

## Etude sur la continuité écologique de la Vienne

Dans le cadre du SAGE Vienne, l'EPTB a initié une étude pour la restauration de la continuité écologique sur différents ouvrages transversaux situés sur la Vienne dans les départements de la Charente et la Haute-Vienne.

Cette étude a pour but de proposer des scénarios d'aménagement sur cinq ouvrages identifiés comme prioritaires sur l'axe Vienne et situés sur des territoires non couverts par des contrats territoriaux et des études ou projets d'aménagements. Ces aménagements permettront de restaurer la circulation des poissons et sédiments.

Parmi les cinq ouvrages étudiés :

- Un ouvrage a bénéficié en 2015 de travaux qui consistaient à agrandir le déversoir existant.
- Le calage des travaux est en cours avec les propriétaires d'un des deux ouvrages situés sur la Vienne en Charente.
- Un scénario a été validé sur le deuxième ouvrage charentais. Les travaux d'effacement sont prévus pour 2017.
- Un scénario a été proposé pour les deux ouvrages situés sur la Vienne à Limoges.



*Seuil sur la Vienne à Limoges*

1. Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles

2. Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement

3. Union internationale pour la conservation de la nature

## 🔵 Actions en faveur de la restauration des poissons migrateurs sur la Gartempe

### > Réalisation d'un tableau de bord sur la continuité écologique

Le principe général est de mettre en place un système de notation permettant la mise en exergue des points les plus problématiques. Une réflexion collective sera ensuite engagée pour identifier les leviers mobilisables pour débloquer ces points : application stricte de la réglementation, appui à la maîtrise d'ouvrage, soutien financier, levier opérationnel...

Plusieurs critères sont utilisés et pondérés pour noter chaque ouvrage (coefficient de franchissabilité par les saumons, pourcentage de mortalité à la dévalaison, positionnement du propriétaire vis à vis de ses obligations ...).

L'outil est évolutif :

- Une mise à jour annuelle est prévue dans un premier temps ;
- Polarisé sur la Gartempe, il sera testé 1 ou 2 ans avant d'être étendu à l'ensemble du bassin de la Gartempe puis de la Vienne ;
- Le tableau de bord pourra ensuite être rendu interactif et consultable en ligne ;
- La base, en raison des indicateurs existants, est aujourd'hui orientée vers le saumon atlantique. Elle pourra, par la suite, être étendue aux autres espèces de poissons amphihalins : Aloses, Anguilles, Lamproies.

### > Réunion du comité migrants Gartempe

Le rôle du comité migrants a évolué pour que, au-delà de favoriser les échanges d'informations entre les différents acteurs impliqués dans la gestion du bassin de la Gartempe, ce comité devienne force de proposition notamment auprès du COGEPOMI (Comité de gestion des poissons migrants).

Le comité s'est réuni le 29 septembre 2016 et a notamment abordé les sujets suivants :

- Mise en œuvre de la réglementation s'appliquant aux listes 1 et 2 de l'article L214-17 du code de l'environnement et sur les résultats obtenus à ce jour concernant la rivière Gartempe ;
- Présentation de l'outil "tableau de bord de la continuité écologique" élaboré par l'EPTB Vienne ;
- Réflexion sur l'entretien des dispositifs de montaison et dévalaison.



*Seuil sur la Gartempe*

## Communication et sensibilisation

### Colloques et manifestations

#### > Journée thématique «La problématique des eaux souterraines en Limousin» 16 juin 2016, Limoges

Le BRGM Limousin et le Pôle Environnement Limousin (groupement d'éco-entreprises régional) ont organisé une journée thématique intitulée «La problématique des eaux souterraines en Limousin : Etat des connaissances, retours d'expériences et solutions alternatives».

L'EPTB Vienne a présenté un projet d'amélioration des connaissances sur les fonctions hydrologiques des têtes de bassin.

#### > Rencontres 2016 des animateurs de Sage - 22 et 23 juin 2016, Angers

L'Agence de l'eau réunit régulièrement l'ensemble des animateurs de Sage du bassin Loire-Bretagne.

Lors des rencontres de 2016, l'EPTB Vienne a présenté son retour d'expérience sur la restauration de la continuité écologique.



#### > Visite de la secrétaire d'Etat chargée de la biodiversité à Châtelleraut – 24 juin 2016

Mme Barbara POMPILI s'est déplacée à Châtelleraut le 24 juin où elle a notamment abordé la thématique des poissons migrateurs lors de la visite de la station de comptage. L'association Logrami lui a présenté les enjeux de cette thématique puis l'EPTB Vienne et l'Onema lui ont apporté des éléments sur la gestion par bassin et la continuité écologique.

#### > Forum des Techniciens médiateurs de rivière - 3 et 4 novembre, Lathus (86)

Lors du Forum des TMR, l'EPTB est intervenu d'une part sur la thématique de la mise en œuvre de la Gemapi en effectuant un retour sur l'accompagnement de l'organisation de cette nouvelle compétence sur le bassin de la Vienne. Il a également présenté son retour d'expérience sur l'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque inondations sur le secteur de Châtelleraut.



#### > Colloque : Au-delà des dispositifs institutionnels : Quelles formes alternatives de participation à la démocratie de l'eau ? 17 et 18 novembre 2016, Limoges

La Chaire Capital Environnemental et Gestion Durable des Cours d'Eau a organisé un colloque sur la démocratie participative dans la gestion de l'eau.

L'EPTB Vienne a ainsi pu apporter son retour d'expérience en tant que structure porteuse de SAGE.



#### > Atelier « zones humides et têtes de bassin versant » - 21 novembre 2016, Lathus

Le Forum des marais Atlantiques et le CPIE Val de Gartempe ont organisé un atelier sur les têtes de bassins versants. L'EPTB Vienne, en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels du Limousin, a présenté les actions menées dans le cadre du programme Sources en action.

## Publications

### > Plaquette : Une dynamique en marche en faveur des poissons migrateurs du bassin de la Vienne

L'EPTB Vienne a souhaité valoriser les nombreuses initiatives ayant contribué à favoriser le retour des poissons migrateurs sur le bassin de la Vienne.

Ainsi, cette plaquette retrace l'historique des migrations sur le bassin de la Vienne et met en avant la dynamique engagée pour restaurer les populations de poissons migrateurs. Les enjeux et perspectives relatives à l'accueil de ces espèces sont également abordés.



### > Newsletter

Une newsletter est diffusée chaque trimestre par mail aux partenaires, afin de les informer de l'avancement des dossiers en cours



### > Site internet

Le site internet de l'EPTB Vienne, présente les thématiques d'intervention de l'EPTB Vienne, les programmes d'action mis en œuvre sur le territoire, ainsi que les actualités du bassin de la Vienne.

Ce site propose également un Espace Pro destiné aux élus du Comité syndical, aux membres de la CLE et aux partenaires de l'établissement afin qu'ils puissent accéder aux éléments techniques concernant la gestion de l'eau du bassin.

[www.eptb-vienne.fr](http://www.eptb-vienne.fr)



## > Relations presse

Plusieurs événements organisés par l'EPTB Vienne présentés précédemment ont été couverts par les médias :

- Les réunions sur la présentation de la Gemapi,
- La Stratégie locale de gestion du risque inondation,
- Les états généraux de la Vienne Tourangelle et du bassin de la Creuse,
- La plaquette migrateurs,
- La formations des élus de la Brenne.



## ● Observatoire de l'eau du bassin de la Vienne

Depuis 2014, l'EPTB Vienne met à jour l'observatoire de l'eau du bassin de la Vienne. Cet outil permet de rendre accessible à tous les données sur l'eau et les milieux aquatiques du bassin de la Vienne.

Cet observatoire est composé de 50 indicateurs utiles à la compréhension du fonctionnement des ressources en eau et des milieux aquatiques du bassin de la Vienne : état qualitatif et quantitatif des milieux et des rivières, les activités humaines, les programmes d'actions... Chaque indicateur est composé d'une carte dynamique permettant de zoomer à l'échelle communale, de commentaires, et le cas échéant de graphiques explicatifs.

Cet observatoire s'adresse à tout public intéressé par la connaissance de la ressource en eau ; mais également aux aménageurs et porteurs de projets. Il est mis à jour chaque année à l'automne.



## Participation à des groupes de travail

### Au niveau du bassin et du district Loire-Bretagne

L'EPTB Vienne participe à différents groupes de travail mis en place sur l'ensemble du bassin tels que les comités des usagers de l'eau, sécheresse, étangs, le Schéma départemental de l'eau de la Vienne... Ces participations s'accompagnent d'examen des documents produits, de la production d'avis ou encore de la présentation de projets.

#### > Groupe de travail Loire-Bretagne Plantes exotiques envahissantes

L'Établissement siège également au sein du « Groupe de travail Loire-Bretagne plantes exotiques envahissantes » animé par la fédération des conservatoires d'espaces naturels. L'objectif de ce groupe de travail est d'apporter des réponses scientifiques et techniques adéquates aux interrogations des acteurs de terrain et d'élaborer une stratégie de lutte cohérente. Ce groupe se réunit deux fois par an.

En 2016, le groupe a mené plusieurs travaux :

- Réalisation des journées d'échanges des 15 et 16 novembre à Orléans ;
- Contribution à la stratégie nationale relative aux espèces exotiques envahissantes ;
- Liste hiérarchisée des espèces ;
- Réflexion sur la réalisation de fiches de gestion.



### Au niveau national

#### > AFEPTB

L'EPTB Vienne est membre de l'Association Française des Établissements Publics Territoriaux de Bassin (AFEPTB) qui a pour principales missions d'assurer les échanges d'informations entre les élus responsables d'EPTB ou encore de représenter les EPTB aux niveaux national et européen.

L'établissement participe régulièrement aux travaux à portée stratégique conduits par l'association ou à des commissions thématiques.

Les formations sur la gestion des cours d'eau à destination des élus réalisées entre 2011 et 2013, ont notamment été présentées lors d'une journée d'échange sur la sensibilisation des élus.



Conception - Réalisation : EPTB Vienne  
Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne

18, rue Soyouz - Parc ESTER Technopole

87068 Limoges Cedex

Tel : 05 55 06 39 42

 [www.eptb-vienne.fr](http://www.eptb-vienne.fr)



Crédits des illustrations :  
EPTB Vienne sauf mention particulière

Impression sur papier recyclé

400 exemplaires

Lavauzelle Graphic

Mars 2017

Partenaires :



**CHARENTE**  
LE DÉPARTEMENT



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable







**Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne**  
18, rue Soyouz - Parc ESTER Technopole  
87068 Limoges Cedex  
Tel : 05 55 06 39 42  
[www.eptb-vienne.fr](http://www.eptb-vienne.fr)